



Droit de visite et d'hébergement

Par **kchmb**, le **10/01/2011** à **12:11**

Bonjour,

suite à notre divorce en 2007 mon ex mari avait un droit de visite et d'hébergement pour nos quatre enfants

quand le plus grand est parti de chez moi pour s'installer il a supprimé le paiement de sa part de pension alimentaire sans passer par le jaf et sans lui reverser à lui

par ailleurs il ne veut plus prendre le plus jeune 7ans (il réclamait trop maman)il lui a demandé de dire si il voulait être chez maman et que si c'était le cas il ne le reverrait plus il n'en a plus rien à faire de lui et ne veut plus le prendre les prochains week-ends ni les vacances

est-il en droit d'agir ainsi ?Peut-il refuser de voir son fils ?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **10/01/2011** à **13:16**

Votre aîné est-il encore à votre charge ?

Oui, il a le droit de ne pas voir son fils, en retour, faites donc une requête pour

- annuler ses droits de visite
- augmenter la pension

Par **kchmb**, le **10/01/2011** à **14:15**

non ,au sens des prestations caf il a son logement et touche ses propres prestations d'aide au logement
il est apprenti et gagne 755€ nets par mois

Par **mimi493**, le **10/01/2011 à 16:18**

Donc il n'est plus du tout à votre charge ? Les prestations CAF c'est une chose, et les étudiants peuvent avoir une aide au logement en étant à charge de la famille.

Par **kchmb**, le **10/01/2011 à 16:24**

au sens fiscal il est encore rattaché à ma déclaration sinon je l'aide financièrement le cas échéant...

il est agé de bientôt 21 ans et termine sa deuxième année de BTS par alternance...

je ne sais pas quoi rajouter...merci beaucoup pour votre attention

Par **mimi493**, le **10/01/2011 à 17:43**

Manifestement il est à votre charge, et le jugement en cours dit que le père doit payer une pension conformément au jugement (donc à vous)

Allez voir un huissier avec le jugement, pour mettre en place une procédure de paiement direct pour la pension alimentaire (pour les deux) et les arriérés sur 6 mois

Par **kchmb**, le **11/01/2011 à 12:23**

ok merci

par ailleurs il n'y a eu aucune révision annuelle de la pension

d'un autre côté ma situation personnelle a changé je suis pacsée depuis un an les revenus de mon conjoint seront pris en compte (ce qui est normal à mon sens)

mais d'un autre côté mon -ex mari (bien que m'ayant quittée pour une autre femme /est divorcé et son domicile officiel est une maison en haute-saône où il ne se rend que certains week-end et il a immatriculé ses véhicules là-bas et est impôté là- bas également/alors que réellement il demeure chez sa maîtresse chez laquelle il dit n'être qu'hébergé (les revenus de cette femme ne seront pas pris en compte...)

ce qui me fait penser que si je demande une révision de pension ou une augmentation par rapport au changement de visite pour le petit ça risque de se retourner contre moi?

merci de m'éclairer un peu encore...

Par **Melanie555**, le **11/01/2011** à **12:42**

[citation]Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans **tous les domaines**[/citation]

Si tout est gratuit, de quoi vivez vous ?

Par **Marion2**, le **11/01/2011** à **14:11**

Bonjour Mélanie,

Nous supprimons tous les messages de cet individu...

Les réponses sont peut-être gratuites, mais certainement pas l'appel téléphonique qui est surtaxé... Et à voir si c'est vraiment un avocat...

Je ne vois pas un avocat agir de cette façon...

Par **kchmb**, le **11/01/2011** à **14:23**

les deux dernières interventions ne sont pas en rapport avec mes questions...merci d'y répondre si possible